



‘Mon cargo est assuré’. **Vraiment?**

Peu de personnes le savent mais lors de mouvements de cargo, au Canada comme à l’international, le transporteur commun n’a qu’une *responsabilité limitée* en ce qui a trait à VOTRE cargo. Ainsi, une expédition non couverte par une assurance additionnelle peut causer une perte majeure, voir même mettre votre entreprise en péril.

Le saviez-vous? Par la Convention de Varsovie, les transporteurs ont *limité* leur responsabilité.

La responsabilité des transporteurs limitée à:

Aérien : 30 USD/kg

Océan : 500 USD/unité de chargement

Routier : 2,00 CAD/lbs

Train : 0,92 CAD/lbs



Exemple : Transport de conteneurs maritimes : Vous recevrez seulement **500\$** pour un conteneur perdu en mer ou endommagé, et ce, peu importe la valeur de la marchandise!!! Sans compter que vous recevrez ce 500\$ un an après avoir déposé une réclamation, envoyé les documents et avoir **prouvé leur responsabilité!**

Pour seulement quelques dollars par expédition, prenez dès aujourd’hui une couverture d’assurance-cargo qui protégera tous vos transports, qu’ils soient par avion, camion, bateau, train ou par un intégrateur.

Avec notre couverture TransitGO, travaillez l’esprit en paix et concentrez-vous sur ce que vous faites de mieux :

DÉVELOPPER VOTRE ENTREPRISE!

Contactez-nous: 514.360.0356, x702 / 1.888.908.7267 sales@groupertransit.com

CANADA – USA - EUROPE

<https://groupertransit.com>